Tarifs 2027 proposés aux structures affiliées au SNA

COTISATION SNA

COTISATION PAR ADHÉRENT : 6,00€

La cotisation est applicable pour tous les adhérents de votre structure.
Il est fortement conseillé que chaque adhérent à jour de sa cotisation s'abonne à L'Abeille de France et/ou souscrive à un pack aux tarifs préférentiels proposés aux structures affiliées au SNA.

ABONNEMENT 2027 A L'ABEILLE DE FRANCE

11 NUMÉROS

- ***Version papier + version numérique offerte :***
  - ***27,00€ pour une livraison en France métropolitaine et Corse***
  - ***36,50€ pour une livraison hors France métropolitaine et Corse***
- ***Version numérique seule : 17,00€***

Pour tout abonnement souscrit en version papier, l'abonnement en version numérique est offert.
Pour accéder à la version numérique, l'adhérent doit vous communiquer une adresse e-mail que nous enregistrerons pour lui permettre de se connecter à apiconnect.fr ou à l'application L'Abeille de France.

NOS FORMULES PACKS

Descriptif des packs en page 2

Formule pack Bronze : 0,50€ / ruche

Formule pack Argent : 1,90€ / ruche

Formule pack Or : 3,60€ / ruche

Les services d'APICONNECT.FR pour vos adhérents

En se connectant à apiconnect.fr avec l'adresse mail que vous nous avez transmis, vos adhérents peuvent :



Télécharger leurs attestations et le kit info-tri si, ils ont souscrit un pack.

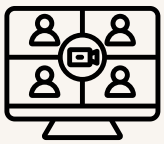

Accéder au lien de connexion des webinaires et visionner le replay des webinaires si, ils ont souscrit un pack.



Consulter la version numérique de L'Abeille de France, également consultable via l'application L'Abeille de France si, ils sont abonnés.

SYNDICAT NATIONAL D'APICULTURE

LES 3 PACKS : BRONZE , ARGENT ET OR

Formule pack Bronze :

Offre l'accès aux formations gratuites ou à tarif réduit organisées par le SNA .
+ L'accès aux évènements gratuits ou à tarif réduit organisés par le SNA.
+ l'accès aux webinaires du SNA.
+ La prise en charge par le SNA de la couverture assurance en Responsabilité civile apicole - Défense pénale et Recours à la hauteur du nombre de ruches cotisantes et correspondant à la déclaration de détention et d'emplacement de ruches de l'adhérent.*
*+ La prise en charge par le SNA de l'éco-contribution à la hauteur du nombre de ruches cotisantes correspondant à la déclaration de détention et d'emplacement de ruches de l'adhérent**
**Attestations et kit info-tri accessibles via apiconect.fr*

Formule pack Argent :

Offre l'*accès aux formations gratuites ou à tarif réduit organisées par le SNA .*
+ L'accès aux évènements gratuits ou à tarif réduit organisés par le SNA.
+ l'accès aux webinaires du SNA.
+ La prise en charge par le SNA de la couverture d'assurance comprenant la Responsabilité civile apicole - Défense pénale et Recours + Incendie + Tempête + Inondation à la hauteur du nombre de ruches cotisantes et correspondant à la déclaration de détention et d'emplacement de ruches de l'adhérent .*
+ La prise en charge par le SNA de l'éco-contribution à la hauteur du nombre de ruches cotisantes correspondant à la déclaration de détention et d'emplacement de ruches de l'adhérent.*
**Attestations et kit info-tri accessibles via apiconect.fr*

Formule pack Or :

Offre l'accès aux formations gratuites ou à tarif réduit organisées par le SNA .
+ L'accès aux évènements gratuits ou à tarif réduit organisés par le SNA.
+ l'accès aux webinaires du SNA.
*+ La prise en charge par le SNA de la couverture d'assurance comprenant la Responsabilité civile apicole - Défense pénale et Recours + Incendie + Tempête+ Inondation + Vol + Détérioration à la hauteur du nombre de ruches cotisantes *.*
+ La prise en charge par le SNA de l'éco-contribution à la hauteur du nombre de ruches cotisantes correspondant à la déclaration de détention et d'emplacement de ruches de l'adhérent.*
**Attestations et kit info-tri accessibles via apiconect.fr*

SYNDICAT NATIONAL D'APICULTURE

Mentions obligatoires devant figurer sur vos bulletins d'adhésions si vous proposez les formules pack à vos adhérents en 2027

&

Informations complémentaires pour compléter les listings 2027 à destination du SNA

1 - Mentions obligatoires dans le cas de souscriptions des formules packs :

Si vous proposez les formules packs à vos adhérents, les mentions suivantes doivent obligatoirement être présentes sur vos bulletins d'adhésions que vous remettez à vos adhérents. :
« Je reconnais être informé de la présence des conditions générales d'assurance consultables sur le site : snapiculture.com/conditions-generales-et-franchises-des-assurances-apicoles-2027/

2 - Listings 2027 à destination du SNA

a) Vous trouverez ci-joint le listing des adhérents 2026.
Nous vous invitons à utiliser ce fichier pour nous transmettre vos adhérents 2027 en y apportant les ajouts et les modifications nécessaires concernant les adhérents sans modifier l'ordre des colonnes, cela permettra à nos services d'enregistrer plus facilement vos listings et d'éviter les erreurs et les doublons.
Une même adresse mail ne peut pas être utilisée par plusieurs adhérents.

b) Le fichier qui vous est fourni correspond à la façon dont sont enregistrés les adhérent(e)s dans notre logiciel (orthographe, répartition des coordonnées postales dans les différents champs, etc.), ce qui permet à notre système informatique actuel de reconnaître sans trop d'erreurs, les adhérent(e)s lors de nos imports informatiques, et évite de reprendre les entrées manuellement.

c) Pour des questions de gestion interne, **vous pouvez rajouter autant de colonnes que vous souhaitez au listing, mais ne jamais soustraire celles demandées, ni en modifier l'ordre.**
Chaque adhérent doit avoir au minimum les colonnes : "Nom", "Prénom", "Adresse", "Complément d'adresse", "Code postal", "Ville" complétées afin que nous puissions enregistrer sa souscription en 2027.

d) Numéro de SIRET - IMPORTANT
Depuis 2026, selon la réglementation relative à l'éco-organisme, **tout adhérent commercialisant sa production et souscrivant à un pack doit disposer d'un numéro de SIRET**. Pour cette raison, **veuillez l'indiquer obligatoirement dans les listings d'adhérents que vous nous transmettrez.**

e) Pour rappel, notre fonctionnement est binaire, si un adhérent souhaite souscrire à un abonnement à L'Abeille de France, il faut indiquer « 1 » dans la colonne revue, s'il souscrit également à une formule pack bronze, il faut indiquer le nombre de ruches dans la colonne « ruches » également indiquer « 1 » dans la formule pack bronze et « 0 » dans les formules pack Argent et Or.
Exemple de listing ci-joint.

f) Nous attachons une attention particulière à notre lectorat et souhaitons que chaque abonné(e) à l'Abeille de France puisse lire sans retard sa revue chaque mois. C'est pourquoi, **il est très important de vérifier que les adresses transmises soient bien complètes, et que tout changement d'adresse soit bien pris en compte. Rappel : Chaque adresse doit comporter un numéro de rue ou de lieu-dit.** Si toutefois, un(e) abonné(e) ne recevait pas sa revue, n'hésitez pas à nous en faire part, pour que nous puissions au plus tôt, corriger l'adresse d'envoi, ou procéder à un signalement auprès de La Poste afin de faire rétablir la distribution à l'adresse de l'abonné(e).

g) **Les adhérents qui souhaitent recevoir L'Abeille de France en version numérique doivent obligatoirement nous transmettre une adresse e-mail. Attention, l'adresse e-mail d'un adhérent doit être unique et ne peut pas être utilisée pour plusieurs adhérents**.

h) Nous vous rappelons que les règlements de vos listings peuvent être faits par chèques ou virements bancaires. Dans ce dernier cas, il est impératif d'indiquer le code de votre structure départementale afin d'identifier sans erreur possible le donneur d'ordre du virement. Vous le retrouverez dans l'objet de ce mail, ainsi que dans le listing des adhérents 2026 ci-joint.
Vous pouvez si vous le souhaitez, rajouter le nom de votre structure.
Les chèques à l'ordre du SNA sont à adresser à : **SNA 6 Route des Touches 37510 SAVONNIERES.**

i) Important : Afin de faciliter nos échanges lors de vos envois de listings, nous vous remercions de bien vouloir préciser les coordonnées de la personne à contacter en cas de nécessité au sein de votre structure départementale.
Merci également de nous transmettre toutes modifications de coordonnées des membres de votre bureau, afin que vous puissiez continuer à recevoir les informations du SNA.

3 - Assurances et réglementations étiquetage

Sur le site du SNA, vos adhérents retrouveront :
- les conditions générales et les franchises des assurances apicoles : snapiculture.com/conditions-generales-et-franchises-des-assurances-apicoles-2027/
- Les informations concernant l'étiquetage des contenants de miel et l'écocontribution : https://www.snapiculture.com/mentions-obligatoires-miels/

4 - Apiconnect.fr

Dans leur espace client personnel sur apiconnect.fr , les adhérents qui ont souscrit à un des packs (bronze, argent ou or) pourront consulter ces documents, et télécharger leurs attestations ainsi que le kit info tri.

5 - Webinaires

Concernant les webinaires, et les propositions de stages, ils vous seront communiqués au fur et à mesure de leur mise en place.

SNA 6 route des Touches 37510 SAVONNIERES
Tél. 02 47 85 02 87 - contact@snapiculture.fr
Adresse mail pour les envois de listings : adhesion@snapiculture.fr